



## DEMANDE DE PASSEPORT Pièces à fournir

### POUR FAIRE UNE DEMANDE DE PASSEPORT :

1. Remplir le formulaire CERFA de pré-demande de Passeport sur Internet sur le site : [www.ants.gouv.fr](http://www.ants.gouv.fr) (ou si vous ne disposez pas d'une adresse mail, adressez-vous à votre mairie pour obtenir de l'aide)
2. Prendre RDV avec une Mairie DR possédant le « Dispositif de Recueil des données et empreintes » de votre choix (les plus proches):  
Ste Foy la Grande 05.57.46.10.84  
Gardonne 05.53.23.50.70  
Bergerac 05.53.74.66.66  
Montpon 05.53.80.30.21  
Mussidan 05 53 81 04 07
3. Amener les pièces justificatives (ci-dessous) à la Mairie DR choisie lors du rdv fixé. Présence obligatoire du demandeur à partir de 12 ans (pour la prise d'empreintes). Il faudra ensuite récupérer le nouveau passeport une fois réalisé : à la Mairie DR choisie.

### PERSONNES MAJEURES :

- 2 photos d'identité de format 34 X 45 mm, récentes (moins de 6 mois), identiques, de face, tête nue, sur fond clair et uni. (Attention aux reflets lors du port de lunettes)
  - Timbre fiscal de 86 euros
  - 1 justificatif de domicile de moins de 3 mois (avis d'impôts sur le revenu, ou facture électricité, eau, téléphone...)  
Si hébergé par tierce personne: attestation sur l'honneur, carte d'identité, facture de l'hébergeant
  - Carte d'identité en cours de validité
  - Copie intégrale de l'Acte de Naissance de moins de 3 mois  
(sauf si carte d'identité en cours de validité ou expirée de moins de 2 ans)
- + Ancien Passeport ou Déclaration de perte en cas de demande de Renouvellement

### PERSONNES MINEURES :

- 2 photos d'identité
- Timbre fiscal de 17 euros (enfant de 0 à 14 ans) / 42 euros (enfant de 15 à 18 ans)
- 1 justificatif de domicile
- Carte d'identité de la personne exerçant autorité parentale  
Dans le cas de parents divorcés ou séparés: copie de décision de justice ou ordonnance de séparation mentionnant les conditions d'exercice de l'autorité parentale  
Dans le cas de l'exercice parentale par un tiers: copie de décision de justice prononçant la déchéance ou autorisant la délégation de l'autorité parentale